

Le CRITÉRIUM II

VAL-CENIS

Commune de LANSLEBOURG – SAVOIE (73)

Le véritable front de neige

RESIDENCE DE TOURISME *** Descriptif sommaire

Fondations

- Les fondations sont réalisées conformément à l'étude technique structure, ainsi qu'à l'étude de sol et sous la surveillance d'un bureau de contrôle agréé.

Maçonnerie

- Murs des façades, des pignons et des refends réalisés en béton armé suivant calculs et exigences réglementaires
- Dalle pleine en béton armé
- Séparatifs pleins entre logements réalisés en béton armé
- Terrasse extérieure en dalles de gravillons lavés, ton pierre.

NOTA : Tous les ouvrages de gros œuvre recevront sur leur face extérieure visible soit un parement en pierres de pays, soit un bardage en mélèze brut, soit un enduit rustique.

Charpente - couverture

- Charpente traditionnelle en bois de résineux raboté
- Chevrons et pannes de sections appropriées
- Lambris intérieur en bois de sapin poncé et teinté
- Isolation thermique intégrée, Efitoit ou équivalent.
- Couverture en lauzes de pays
- Balcons : consoles, planchers et gardes corps en bois de résineux.

Isolation

- Murs périphériques des bâtiments doublés d'un complexe isolant extérieur conforme aux calculs thermiques du bureau d'études techniques
- Sous face des dalles d'habitation situées au dessus des locaux non chauffés doublée d'un isolant de type panneaux Rockwool ou flochage.
- Fenêtres et portes-fenêtres en bois équipées de double vitrage dont les dimensions seront conformes aux exigences thermiques en vigueur.

Cloisons de distribution

- Cloisons de distribution des logements de type Placostyl Acoustique ou équivalent.
- Cloisons des gaines techniques seront dimensionnées et réalisées afin de satisfaire aux exigences propres au bon fonctionnement du bâtiment.

Menuiserie extérieure

- Portes et fenêtres en sapin de Carélie, avec vitrages isolant Altitude, avec vernis de finition
- Habillage des tableaux en bois de sapin

Menuiserie intérieure

- Portes palières à panneaux, répondant aux normes acoustiques avec serrure 3 points de sécurité et joints périphériques assurant une parfaite étanchéité.
- Plafonds avec grosse moulure en bois de sapin en périphérie de chaque pièce
- Murs périphériques avec grosses plinthes en sapin massif 20 mm d'épaisseur avec doucine
- Portes intérieures à panneaux, en sapin massif teinté avec huisserie en sapin massif teinté
- Portes des placards dito ci avant, aménagement de ceux-ci en bois trois pli ou équivalent avec étagères et penderie

Revêtements de sols et de murs

- Ensemble des pièces : Carrelage ton pierre, avec isolation phonique renforcée. Format et référence suivant choix de l'Architecte.
- Faïence murale décorative toute hauteur dans les salles de bains et les salles d'eau. Format et référence suivant choix de l'Architecte.
- Sur boiserie, portes et cadres, 2 couches de teinte « vieux chêne »
- Sur murs non boisé enduit structuré à l'ancienne

Electricité

- Installation de type encastré ; avec tableau et disjoncteurs dans l'entrée du logement.
- Appareillage, équipement et puissance conformes aux normes en vigueur.

NOTA : Les frais afférents aux branchements aux appartements et/ou à la copropriété des comptages d'électricité sont à la charge des copropriétaires et /ou de la copropriété.

Courant faible

- Téléphone : un conjoncteur normalisé dans le séjour et dans la chambre principale
- Télévision : réception par satellite (2 satellites)

Chauffage

- Installation d'un chauffage électrique.
 - Base au sol
 - Convecteurs électriques dans les pièces principales.
 - Sèche serviette électrique dans la salle d'eau et la salle de bains.

Installations sanitaires

- Distribution eau chaude et eau froide par tubes cuivre isolés ou équivalent.
- Colonnes verticales type "Géberit" ou équivalent
- Appareillages et robinetteries de première qualité, norme NF
- Meuble lavabo en bois massif avec vasque encastrée, miroir
- Baignoire en acier, 1^{er} choix avec mitigeur bains douche
- Cuvette des W-C en porcelaine avec couvercle et abattant, suspendue, avec réservoir intégré dans bâti-support GEBERIT ou équivalent.

Ventilation

- Entrées d'air en façade
- Extractions dans les pièces humides
- Ensemble réglé par une Ventilation Mécanique Contrôlée de type hygro-réglable de classe hygro B

Cuisines

- Cuisine haut de gamme comprenant :
 - Plaques électriques
 - Réfrigérateur
 - Four à micro-ondes & four à chaleur tournante
 - Hotte aspirante
 - Lave vaisselle
 - Meubles en bois massif et plan de travail en granit ou équivalent
 - Evier Inox

Parties communes :

- Accueil :
 - Sol en pierre naturelle ou équivalent, suivant détails de l'Architecte
 - Murs et plafonds en enduit structuré à l'ancienne ou en parement bois, suivant détails de l'Architecte
 - Sur boiserie : 3 couches de lasure teinte « vieux chêne »
- Circulation d'étages
 - Ascenseur
 - sols et marches moquetés.
 - Murs et plafonds en enduit structuré à l'ancienne ou en parement bois, suivant détails de l'Architecte

Equipements généraux

- Parking : Il est prévu une place couverte par appartement
 - Les places sont situées dans le parking général de la Z.A.C
 - Accès et sortie des voitures par une porte à ouverture automatique commandée par émetteur ou équivalent.
 - Les places de parking sont individualisées par délimitation au sol et numérotation.
- Casier à skis pour chaque appartement en rez-de-chaussée
- En supplément : celliers ou caves suivant disponibilité.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION :

Toute la construction est faite suivant la présente notice descriptive conformément aux règles de l'art et avec des matériaux de choix employés suivant les techniques en vigueur.

Toutefois, l'Architecte a la faculté d'apporter quelques changements d'ordre secondaire aux plans et à la présente notice descriptive, changements nécessités par des causes imprévues et survenant en cours de construction, en fonction d'exigences techniques qui s'avèreront indispensables à la bonne tenue des constructions ainsi qu'à leur bon fonctionnement.

L'Architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux ou marques par d'autres, équivalents ou supérieurs.

Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive seront contrôlés par le bureau de contrôle VERITAS.